

Journal Officiel du Conseil General - Nouvelle-Orleans, Samedi Matin, 21 Juillet 1849.

Imprimeur et publieur, par
MAONE & WEISSE.
N. 43, rue de Chartres.
NOUVEAU-ORLEANS
SABEDI MATIN, 21 JUILLET 1849.

AVIS.
Les personnes qui ont été admises à l'enseignement de la langue française, par le conseil général, sont priées de se rendre à l'école de la rue de Chartres, le samedi 21 juillet, à dix heures du matin, pour être examinés sur leur savoir.

TICKET WILLIAMS.
BOUTIQUE
ALEXANDRE DELOUET.
FRANCAIS
DUNCAN F. KENNER.
ATTORNEU DES COMPTES
LOUIS DE KÉLON.
COMPTABLE
O. P. JACKSON.
FRANCAIS
CHARLES M. CONRAD.

AVIS.
Les personnes qui ont été admises à l'enseignement de la langue française, par le conseil général, sont priées de se rendre à l'école de la rue de Chartres, le samedi 21 juillet, à dix heures du matin, pour être examinés sur leur savoir.

AVIS.
Les personnes qui ont été admises à l'enseignement de la langue française, par le conseil général, sont priées de se rendre à l'école de la rue de Chartres, le samedi 21 juillet, à dix heures du matin, pour être examinés sur leur savoir.

AVIS.
Les personnes qui ont été admises à l'enseignement de la langue française, par le conseil général, sont priées de se rendre à l'école de la rue de Chartres, le samedi 21 juillet, à dix heures du matin, pour être examinés sur leur savoir.

AVIS.
Les personnes qui ont été admises à l'enseignement de la langue française, par le conseil général, sont priées de se rendre à l'école de la rue de Chartres, le samedi 21 juillet, à dix heures du matin, pour être examinés sur leur savoir.

AVIS.
Les personnes qui ont été admises à l'enseignement de la langue française, par le conseil général, sont priées de se rendre à l'école de la rue de Chartres, le samedi 21 juillet, à dix heures du matin, pour être examinés sur leur savoir.

AVIS.
Les personnes qui ont été admises à l'enseignement de la langue française, par le conseil général, sont priées de se rendre à l'école de la rue de Chartres, le samedi 21 juillet, à dix heures du matin, pour être examinés sur leur savoir.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.
Baltimore, 18 juillet.
Le marché au coton s'est tenu à Baltimore, le 18 juillet, à dix heures du matin. On a vendu 100 balles de coton, à la hausse, pour le compte de la maison de M. de la Roche. Le cours des autres marchandises a été en baisse.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.
Baltimore, 18 juillet.
Le choléra fait de nouveaux progrès à Baltimore. On a vu plusieurs cas de cette maladie, et on craint qu'elle ne se propagee dans d'autres parties de la ville.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.
Baltimore, 18 juillet.
Le choléra fait de nouveaux progrès à Baltimore. On a vu plusieurs cas de cette maladie, et on craint qu'elle ne se propagee dans d'autres parties de la ville.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.
Baltimore, 18 juillet.
Le choléra fait de nouveaux progrès à Baltimore. On a vu plusieurs cas de cette maladie, et on craint qu'elle ne se propagee dans d'autres parties de la ville.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.
Baltimore, 18 juillet.
Le choléra fait de nouveaux progrès à Baltimore. On a vu plusieurs cas de cette maladie, et on craint qu'elle ne se propagee dans d'autres parties de la ville.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.
Baltimore, 18 juillet.
Le choléra fait de nouveaux progrès à Baltimore. On a vu plusieurs cas de cette maladie, et on craint qu'elle ne se propagee dans d'autres parties de la ville.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.
Baltimore, 18 juillet.
Le choléra fait de nouveaux progrès à Baltimore. On a vu plusieurs cas de cette maladie, et on craint qu'elle ne se propagee dans d'autres parties de la ville.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.
Baltimore, 18 juillet.
Le choléra fait de nouveaux progrès à Baltimore. On a vu plusieurs cas de cette maladie, et on craint qu'elle ne se propagee dans d'autres parties de la ville.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.
Baltimore, 18 juillet.
Le choléra fait de nouveaux progrès à Baltimore. On a vu plusieurs cas de cette maladie, et on craint qu'elle ne se propagee dans d'autres parties de la ville.

FEUILLETON.
SUITE DE
Mémoires d'un Médecin.
LE COLLIER DE LA REINE.

— Vous êtes libre, dit-elle. C'est pour moi un grand bonheur. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade.

— Vous êtes libre, dit-elle. C'est pour moi un grand bonheur. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade.

— Vous êtes libre, dit-elle. C'est pour moi un grand bonheur. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade.

— Vous êtes libre, dit-elle. C'est pour moi un grand bonheur. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade.

— Vous êtes libre, dit-elle. C'est pour moi un grand bonheur. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade.

— Vous êtes libre, dit-elle. C'est pour moi un grand bonheur. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade.

— Vous êtes libre, dit-elle. C'est pour moi un grand bonheur. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade.

— Vous êtes libre, dit-elle. C'est pour moi un grand bonheur. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade. — Mais, dit-il, vous ne pouvez pas vous en aller ainsi. — Pourquoi ? — Parce que vous êtes malade. — Mais, dit-elle, je ne me sens pas malade. — C'est parce que vous êtes malade.

LISTE MARITIME.
Parti de la Nouvelle-Orleans
le 20 juillet 1849.

LOGE HERMANN.
N. 62.
Sous la juridiction de la Loge de la Nouvelle-Orleans.
Le 20 juillet 1849.

GRANDE LIQUIDATION.
MADAME MACÉ.
N. 62.
Sous la juridiction de la Loge de la Nouvelle-Orleans.
Le 20 juillet 1849.

GRANDE LIQUIDATION.
MADAME MACÉ.
N. 62.
Sous la juridiction de la Loge de la Nouvelle-Orleans.
Le 20 juillet 1849.

GRANDE LIQUIDATION.
MADAME MACÉ.
N. 62.
Sous la juridiction de la Loge de la Nouvelle-Orleans.
Le 20 juillet 1849.

GRANDE LIQUIDATION.
MADAME MACÉ.
N. 62.
Sous la juridiction de la Loge de la Nouvelle-Orleans.
Le 20 juillet 1849.

GRANDE LIQUIDATION.
MADAME MACÉ.
N. 62.
Sous la juridiction de la Loge de la Nouvelle-Orleans.
Le 20 juillet 1849.

GRANDE LIQUIDATION.
MADAME MACÉ.
N. 62.
Sous la juridiction de la Loge de la Nouvelle-Orleans.
Le 20 juillet 1849.

GRANDE LIQUIDATION.
MADAME MACÉ.
N. 62.
Sous la juridiction de la Loge de la Nouvelle-Orleans.
Le 20 juillet 1849.

PASSAGE RÉDUIT.
MILLA DES ETATS UNIS
POUR COVINGTON.

PASSAGE RÉDUIT.
MILLA DES ETATS UNIS
POUR COVINGTON.

PASSAGE RÉDUIT.
MILLA DES ETATS UNIS
POUR COVINGTON.

PASSAGE RÉDUIT.
MILLA DES ETATS UNIS
POUR COVINGTON.

PASSAGE RÉDUIT.
MILLA DES ETATS UNIS
POUR COVINGTON.

PASSAGE RÉDUIT.
MILLA DES ETATS UNIS
POUR COVINGTON.

PASSAGE RÉDUIT.
MILLA DES ETATS UNIS
POUR COVINGTON.

PASSAGE RÉDUIT.
MILLA DES ETATS UNIS
POUR COVINGTON.

PASSAGE RÉDUIT.
MILLA DES ETATS UNIS
POUR COVINGTON.